



« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »



SAISON 2026/2027

OPÉRATION DE DÉTECTIONS U15 G

(Joueurs nés en 2012)

Objectifs du rassemblement :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une équipe U15G district des Alpes

Programme :

- Séance d'entraînement

Se munir :

- Equipement complet de footballeur (tenue du club)
- Protège tibias (obligatoire à chaque séance)
- Crampons adaptés au terrain pelouse
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle

Convocation :

Les joueurs figurant dans la liste ci-jointe doivent se présenter pour un Centre de Perfectionnement Départemental (CPS)

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

RDV :

13h30 : Gardiens de but : (spécifique + séance)

14h15 : Joueurs : (Séance 14h30 - 16h00)

au STADE DE P.LANZA de SISTERON (04200)

En cas d'absence, toute information complémentaire ou cas particulier :

☎ Laurent ABRACHY (CTD DAP ALPES) – labrachy@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF – Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension.

Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des 25 joueurs convoqués :

	NOM	PRENOM	POSTE	CLUB
1	PAYAN	MAEL	GB	USMD
2	FREY	MATHIAS	GB	SISTERON FC
3	BAUMEL	TONY	GB	GAP FOOT 05
4	MAROT	GWENDAL	GB	O BRIANCON
5	BREMOND	MEVEN	DEF	SISTERON FC
6	MANTOU	DONOVAN	DEF	SISTERON FC
7	LILLAZ	THEO	DEF	SISTERON FC
8	MOGINOT	MATTI	DEF	SISTERON FC
9	MURANO	ENZO	DEF	USMD
10	DA DALTO	ETHAN	DEF	USMD
11	NAUDIN	GIULIAN	DEF	USMD
12	RATAUD	ANTONIN	DEF	GAP FOOT 05
13	ANGELI	NAPONG	DEF	GAP FOOT 05
14	HOUAMRIA	SOFIANE	MIL	SISTERON FC
15	CHILLA	YANIS	MIL	SISTERON FC
16	MICHALLETZ	ROBIN	MIL	SISTERON FC
17	SIBON	LIVIO	MIL	SISTERON FC
18	GOUDARD	DIMITRI	MIL	SISTERON FC
19	ZERROUKI	FOUED	MIL	GAP FOOT 05
20	DOUAKHA	AMIR	MIL	USMD
21	ROLAND	EVAN	MIL	USMD
22	DE LANFRANCHI	KELIAN	MIL	AFCV
23	CONSTANTIN	MATHIS	ATT	USMD
24	MICHEL	EVAN	ATT	SISTERON FC
25	TCHEPELEV	NIKI	ATT	SISTERON FC

Encadrement : Kader BENAÏSSA, Jérôme SIBON, Yann LEONETTI, Christian UGHETTO (CT), Lisa PAULEAU (CTD ALPES)